Ordre du service. — La Caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursement les Dimanches, de 9 à 11 heures, les Samedis, de 9 à 10 heures 1/4. Les remboursements ont lieu les Dimanches à 11 heures 1/2, les Samedis, à 10 heures 1/2 à 2 heures après la demande.

Le Caissier,
FRÉMONT.

CROIX

Avis aux décédants. — Le Maire donne avis, à qui de droit, que les tableaux des modifications de la liste générale électorale sont déposés à compter de ce jour au Secrétariat de la Mairie. Ces tableaux et la liste seront communiqués à tous requérant.

Les demandes en inscriptions ou en radiation devront être présentées dans le délai de 20 jours à partir d'aujourd'hui 15 courant, c'est-à-dire jusqu'au 4 février inclusivement.

Pour les pauvres. — M. Basquin Adolphe a versé à la mairie la somme de vingt francs ; elle a été affectée au profit des pauvres.

Un col. — Le samedi 2 courant, vers 9 heures du soir, quatre individus ont enlevé le mobilier de la maison Blanche a, inoccupée depuis plusieurs mois.

On ignore encore le montant de ce vol. Le propriétaire M. Brevart, brasseur à Roubaix, a été informé de la police a ouvert une enquête.

TOURCOING

Extension du réseau des Tramways

Enquête d'utilité publique

Dans sa séance de mardi soir, le Conseil municipal était appelé à donner son avis sur l'enquête d'utilité publique, qui est ouverte à la Préfecture concernant l'extension du réseau des tramways de Roubaix-Tourcoing.

Le Conseil a adopté le rapport suivant qui était signé de M. Dron, Maire ; il est intéressant de reproduire ce document :

Messieurs,

Par un arrêté en date du 1er décembre 1903, M. le Préfet a soumis aux formalités d'enquête réglementaire les avant-projets d'extension du réseau des tramways de Roubaix-Tourcoing.

Le Conseil a adopté le rapport suivant qui était signé de M. Dron, Maire ; il est intéressant de reproduire ce document :

1. La construction d'une ligne nouvelle raccordant le Pont de Neuville et la place de la Croix-Rouge.

2. La mise en service d'une ligne allant de Saint-Christophe à Mouvaux, par l'Avenue Desrousseaux.

3. Le déplacement de la ligne passant rue St-Jacques, par la rue Delobel.

4. La création d'une ligne allant à la rue de Roubaix par la rue de la Lainière.

Nous vous présentons les plans établis pour ces quatre projets.

Peu d'réflexions sont à faire pour les deux premières lignes.

Le projet présenté pour les rues du Pont-de-Neuville et de Fleurus tient compte des rectifications de ce chemin prévues par le service vicinal et que vous avez approuvées antérieurement.

Les pensons, toutefois, qu'il serait utile d'établir un garage intermédiaire entre la rue de Gand et la place de la Croix-Rouge, afin d'éviter d'un service de huit voyages à l'heure, qui pourrait être indispensable certaine jours d'affluence et pourrait-on quand le trafic se sera développé.

Le plan présenté ne peut comporter, en effet, qu'un service au quart d'heure.

Un deuxième voie est prévue pour le boulevard Descat. Des prélèvés de support du fil seront placés sur une ligne établi entre les deux voies au milieu de la chaussée.

Ligne de la rue de Gand. Cette ligne n'emprunterait plus la rue Saint-Jacques, ainsi que vous l'avez demandé. Elle se détacherait de la ligne des Francs à la place Notre-Dame et suivrait la rue Delobel.

Ligne de la rue de Roncq, par la rue de la Latte. — La Compagnie a établi plusieurs projets :

Le premier par la rue des Poutrains et la place du Calvaire.

Le deuxième par la rue Saint-Jacques et la rue du Calvaire ;

Le troisième, par la rue Delobel et la rue du Calvaire.

Le premier a toujours nos préférences ; mais s'il est admis que l'angle est trop fermé pour passer avec une courbe convenable de la rue Nationale dans la rue des Poutrains, nous ne pouvons insister. D'autre part, nous avons reconnu qu'il est difficile de maintenir la voie ferrée de la Saint-Jacques qui est très commerçante et où la circulation est très active ; cette circulation ne peut qu'augmenter par suite du percement projeté de la rue du Fréthun.

Le troisième projet, par la rue Delobel, serait donc le seul pratique.

Cette ligne avait été indiquée, dans le projet de convention, comme éventuelle, parce que nous avions senti que son étude n'exigeait des délais assez longs et qu'il avait été nécessaire d'opter par les Pouvoirs publics de la convention elle-même. Mais, dans notre pensée, comme dans celle de la Compagnie, il était entendu que cette ligne serait construite le plus tôt possible, par conséquent dès que nous aurons l'approbation.

Quant à la ligne éventuelle qui irait du Cimetière à la gare par le nouveau boulevard, elle ne présente pas d'intérêt immédiat. Si, plus tard, elle paraissait devoir être d'une exploitation fructueuse, il ne serait pas difficile de la prendre pour se construction ; mais, dès maintenant